

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS -
Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET -
Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA -

PROCURATIONS : Jean-Henri MIR à André MIR

René DARAN à Aline NARS

Nicolas HERQUÉ à Hélène GUIOUNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE.

Le Conseil Municipal le Maire entendu décide :

◆ D'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Aure Louron et la commune de Saint-Lary Soulan relative aux travaux d'extension de la Halte-Garderie les Marmottes.

Adoptée à l'unanimité.

◆ D'autoriser le Maire à déposer le permis de construire et la déclaration préalable pour la construction de la cabane du Thou et de l'abri pastoral d'Houtanet.

Adoptée à l'unanimité.

◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- La demande de renouvellement par le docteur Sébastien VICTORION de son contrat d'occupation du cabinet médical du Pla d'Adet pour 5 saisons
- Du contentieux relatif à l'avenant 7 signé entre le SIVI AURE 2000 et la Société ALTISERVICE
- Du droit à la formation des élus locaux
- A la date d'ouverture de la station thermale fixée le 31 mai 2021 pour une fermeture le dimanche 7 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR